VILLE
D'HENDAYE

HENDAIAKO
HERRIKO
ETXEA

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 22 Décembre 2017 à 18 h 30

Réf. KE.IG - 686.2017

L'An Deux Mille Dix Sept, le vendredi vingt-deux Décembre à 18 h 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de M. Kotte ECENARRO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ECENARRO (Maire) - Mme KEHRIG-COTTENÇON, M. TRANCHE, Mme BUTORI, M. ELIZALDE, Mme CAZALIS, Mme POLA-LAKE, M. ARRUABARRENA (Adjoints) - Mme LEGARDINIER, Mme CAMACHO-SATHICQ, M. DAUBAS, Mme ANSAULT-LECUONA, M. DURANDEAU, M. GIANSANTI, Mme HARAMBOURE, M. DIAS, Mme MOUNIOS-ADURRIAGA, M. BOURROUILH-PAREGE, Mme CAUBET-LECUONA, M. FRUCHART, Mme VARELA, M. CAMBLONG, M. TENA, Mme IRASSART-ESTOMBA, Mme DUHART-ETCHENAUSIA (à partir de la délibération n° 142.2017), M. POUYFAUCON (jusqu'à la délibération n° 143.2017), M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT
ÉTAIENT EXCUSÉS : M. IRAZUSTA qui donne procuration à Mme MOUNIOS-ADURRIAGA, Mme VESGA-SORONDO qui donne procuration à M. ECENARRO, Mme CEZA qui donne procuration à M. BOURROUILH-PAREGE, M. BERRA qui donne procuration à M. BALANZATEGUI, Mme ZUBIETA qui donne procuration à Mme IRASSART-ESTOMBA, M. POUYFAUCON qui donne procuration à M. DESTRUHAUT à partir de la délibération n° 144.2017
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Isabelle POLA-LAKE

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. LE MAIRE : ce soir, nous avons une pensée affectueuse pour notre collègue Evelyne ZUBIETA, dont le papa est décédé suite à un accident de la circulation à St Jean de Luz. Quand je parle d'Evelyne, je pense aussi à son beau-frère Mikel BERRA et à la famille.

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 novembre 2017

M. le Maire fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2017 par Mme POLA LAKE, désignée en qualité de secrétaire de séance. Ce document est soumis à l'approbation de l'assemblée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

M. LE MAIRE : je vous demande l'autorisation de rajouter une question à l'ordre du jour du Conseil Municipal qui vous a été remis sur table. Il s'agit de la création d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Courant 2017, nous avions 2 personnes en situation de handicap qui ont travaillé pour la commune pendant plusieurs mois. Nous avons sollicité auprès des instances nationales la reconduction de ces contrats. Comme vous le savez, l'Etat a serré un peu les boulons et n'a, dans un premier temps, accepté qu'un seul renouvellement de contrat. Puis, il y a 2 jours, nous avons été prévenus que le 2ème contrat, si nous le souhaitions, pouvait être renouvelé.

BP 60150 • 64701 HENDAYE *HENDAIA* Cedex • Tél. : 05 59 48 23 23 • Fax : 05 59 48 23 24
http://www.hendaye.com • mairiehendaye@hendaye.com

Il s'agit d'un jeune Hendayais en situation de handicap pour lequel nous allons proposer un recrutement sur 2018, pour une période d'un an. Bien sûr, pour que le contrat puisse être signé dans de bonnes conditions, il faut absolument que la délibération soit prise avant le 31 décembre ; c'est la raison d'être de ce rapport sur table.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

II - DÉLIBÉRATIONS

SUR RAPPORTS DE M. Kotte ECENARRO, Maire

139.2017 - DÉCISION DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

093.2017	Vérifications périodiques des installations électriques et divers des bâtiments communaux - Avenant n° 1 - Marché DEKRA INDUSTRIAL SAS	1 500.00 € HT
094.2017	Réhabilitation d'une structure multisports Orio - Marché SEE GUICHARD	47 500.00 € HT
095.2017	Vérifications périodiques des installations électriques et divers des bâtiments communaux - Avenant - Marché DEKRA INDUSTRIAL SAS	1 000.00 € HT
096.2017	Crèche de Dongoxenia - Installation d'une pompe à chaleur - Contrat d'entretien INDO ÉNERGIES	1 485.00 € HT
097.2017	Bâtiments 2017 - Réfection et mise aux normes de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Lot 1 : démolition, maçonnerie, carrelage, faïence - Marché ARIBIT-BAUDRY	39 707.45 € HT
098.2017	Bâtiments 2017 - Réfection et mise aux normes de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Lot 2 : plomberie, sanitaire - Marché EIFFAGE ÉNERGIE THERMIE SUD OUEST	19 900.40 € HT
099.2017	Bâtiments 2017 - Réfection et mise aux normes de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Lot 3 : électricité - Marché SASU HIRABOURE ÉLECTRICITÉ	4 655.40 € HT
100.2017	Bâtiments 2017 - Réfection et mise aux normes de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Lot 4 : menuiserie intérieure et cloisons stratifié - Marché ETCHEVERRY ET FILS	13 114.00 € HT
101.2017	Bâtiments 2017 - Réfection et mise aux normes de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Lot 5 : faux plafond - Marché AQUITAINE ISOL	1 693.00 € HT
102.2017	Bâtiments 2017 - Réfection et mise aux normes de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Lot 6 : élévateur - Marché Sté IUMANA	16 500.00 € HT

MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT

(Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

IDENTIFICATION	DÉSIGNATION DU LOT CONCERNÉ	TITULAIRE	MONTANT € H.T.	DATE NOTIFICATION
Vérifications périodiques des installations électriques et divers des bâtiments communaux -Avenant	Lot unique	DEKRA	1 000.00	21/11/17
Réhabilitation d'une structure multisports Orio	Lot unique	SEE GUICHARD	47 500.00	16/11/17
Crèche Dongoxenia - Installation d'une pompe à chaleur	Lot unique	INDO ENERGIES	1 485.00/an	21/11/17
Bâtiments 2017 Réfection et mise aux normes de mise en accessibilité aux PMR	LOT 1 : démolition, maçonnerie, carrelage, faïence	ARIBIT-BAUDRY	39 707.45	24/11/17
	LOT 2 : plomberie, sanitaire	EIFFAGE ÉNERGIE THERMIE SUD OUEST	19 900.40	24/11/17
	LOT 3 : électricité	HIRABOURE	4 655.40	24/11/17
	LOT 4 : menuiserie intérieure et cloisons stratifie	ETCHEVERRY ET FILS	13 114.00	24/11/17
	LOT 5 : faux plafond	AQUITAINE ISOL	1 693.00	24/11/17
	LOT 6 : élévateur	IUMANA	16 500.00	24/11/17
Fourniture de matériel pour la ferronnerie et la serrurerie pour l'année 2018	Lot unique	KDI	Marché annuel de fournitures	28/11/17
Fourniture de matériaux pour la construction pour l'année 2018	Lot unique	BMSO	Marché annuel de fournitures	28/11/17
Fourniture d'un camion équipé d'une grue auxiliaire de levage	Lot unique	DARRIGRAND	95 000.00 (hors reprise)	08/12/17
Fourniture de matériel pour la quincaillerie pour l'année 2018	Lot unique	FOUSSIER QUINCAILLERIE	Marché annuel de fournitures	08/12/17
Fourniture de matériel électrique pour l'année 2018	Lot unique	YESSS	Marché annuel de fournitures	08/12/17
Fourniture d'ampoules et d'accessoires de mise en marche pour l'année 2018	Lot unique	REXEL	Marché annuel de fournitures	08/12/17
Fourniture de matériel sanitaire et plomberie pour l'année 2018	LOT 1 : matériel sanitaire et plomberie	DSC-CEDEO	Marché annuel de fournitures	11/12/17
	LOT 2 : matériaux plastiques et accessoires	FRANS BONHOMME	Marché annuel de fournitures	29/11/17
Fourniture de carburant	Lot unique	LAMOTHE	Marché annuel de fournitures	11/12/17
Fourniture de bois et produits dérivés pour l'année 2018	Lot unique	BOUNEY	Marché annuel de fournitures	08/12/17
Bâtiments 2017 - Réfection et mise aux normes de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Mission de coordination SPS - Marché Société ELYFEC	Lot unique	ELYFEC	960.00	11/12/2017

Le conseil municipal prend acte de la situation. Pas de vote.

140.2017 - ANNÉE 2017 - DÉCISION MODIFICATIVE n° 3 - BUDGET PRINCIPAL

Il est nécessaire d'apporter plusieurs modifications au budget principal, constitutives de la décision modificative n° 3.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Propositions nouvelles	CHAPITRE		Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	100 000	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel		70	Produits des services	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	100 000
65	Autres charges de gestion courantes		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	15 000	77	Produits exceptionnels	
TOTAL		115 000	TOTAL		100 000
023	Virement à la section d'investissement	- 43 170			
042	Opérations d'ordre entre sections	28 170	042	Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL		-15 000	TOTAL		0
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES		100 000	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		100 000

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Propositions nouvelles	CHAPITRE		Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations fonds et réserves	
204	Subventions d'équipements versées		13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles		16	Emprunts et dettes assimilés	
23	Immobilisations en cours	- 15 000	024	Produits des cessions d'immobilisations	
13	Subventions d'investissement				
020	Dépenses imprévues				
TOTAL		- 15 000	TOTAL		
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	28 170
			021	Virement de la section de fonctionnement	- 43 170
TOTAL			TOTAL		- 15 000
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		- 15 000	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		- 15 000
TOTAL GÉNÉRAL		- 85 000	TOTAL GÉNÉRAL		- 85 000

M. LE MAIRE : nous avons eu une bonne surprise, comme au Département d'ailleurs, concernant les droits de mutation.

Ces derniers représentent un crédit complémentaire de 100 000 € par rapport à nos prévisions, affectés aux charges à caractère général pour 85 000 € et 15 000 € en dépenses imprévues.

Nous finançons 28 170 € d'amortissements et 15 000 € de travaux en régie par un prélèvement de 43 170 € sur la section d'investissement qui concernent le réaménagement floral sur la baie de Txingudi.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

141.2017 - ANNÉE 2017 - DÉCISION MODIFICATIVE n° 1 - BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

Il est nécessaire d'apporter plusieurs modifications au budget Parcs de stationnement, constitutives de la décision modificative n° 1.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Propositions nouvelles	CHAPITRE		Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général		013	Atténuations de charges	0
012	Charges de personnel		70	Produits des services	150
65	Autres charges de gestion courantes	150	73	Impôts et taxes	0
66	Charges financières		74	Dotations et participations	0
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits gestion courante	0
			76	Produits financiers	0
TOTAL		150	TOTAL		150
023	Virement à la section d'investissement				0
042	Opérations d'ordre entre sections		042	Opérations d'ordre entre sections	0
TOTAL			TOTAL		0
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES		150	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		150

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		Propositions nouvelles	CHAPITRE		Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations fonds et réserves	
204	Subventions d'équipements versées		13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles		16	Emprunts et dettes assimilés	
23	Immobilisations en cours				
020	Dépenses imprévues				
TOTAL		0	TOTAL		0
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	
			021	Virement de la section de fonctionnement	
TOTAL		0	TOTAL		0
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		0	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		0
TOTAL GÉNÉRAL		150	TOTAL GÉNÉRAL		150

M. LE MAIRE : il s'agit d'un remboursement de 150 € sur un abonnement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

Mme DUHART ETCHENAUSIA entre en séance.

142.2017 - ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL

Les sommes suivantes sont admises en non-valeur, pour un montant total de 14 461.66 € :

- 2 285.20 € au titre des créances sur les accueils aux centres de loisirs
- 6 495.31 € au titre des créances de la restauration scolaire.
- 226.20 € au titre des créances sur les accueils péri et extra scolaires
- 775.30 € au titre des créances sur les abonnements aux marchés
- 2 141.37 € au titre de créances sur l'occupation du domaine public
- 2 538.28 € au titre de créances sur le paiement de loyers et remboursement de charges locatives

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

143.2017 - EXERCICE 2017 - BILAN DES OPERATIONS RÉALISÉES PAR LA COMMUNE

Il est rappelé les cessions et acquisitions réalisées en 2017 :

- Achat local commercial Bd de la Mer à la SARL DHI au prix de 10 000 €,
- Achat local commercial 10 rue du Port aux Consorts CORDIER au prix de 90 000 €,
- Achat terrain nu de 178 m² rues Santiago et Doleac au Syndicat Baratz Gainean au prix de 27 600 €,
- Vente terrain nu de 502 m² Rues du Tunnel et rue de l'Est à M. Jean ECHEVERRIA au prix de 15 000 €,
- Vente terrain nu de 950 m² rue de l'Autoport à la SA LIDL au prix de 95 000 €,
- Vente terrain nu de 506 m² chemin de Goyara à Mme ZOMBAI et M. AUDIN au prix de 50 600 €.

M. DESTRUHAUT : concernant le local commercial pharmacie Cordier qui a été acheté pour 90 000 €, avez-vous une idée des différents projets de location, une visibilité par rapport à ce local ?

M. LE MAIRE : il y a eu plusieurs touches mais rien de concret aujourd'hui.

M. TRANCHE : ce local fait partie d'un projet de redynamisation du centre-ville. Effectivement, nous sommes aujourd'hui à 8 mois de concertation avec plusieurs partenaires. Je pense qu'il ne vous a pas échappé que le lauréat de l'Agglomération avec la Vrac Mobile (M. LEFLON) fait partie intégrante de notre projet. Nous avons donc des partenaires qui semblent bien tenir la route puisqu'ils ont des entreprises qui prospèrent.

Pas plus tard qu'aujourd'hui, il y a 2 ou 3 heures, notre agent affecté à l'Economie Sociale et Solidaire, nous faisait part de l'intérêt, pour ce local, de la société des producteurs pour le début de l'année.

Nous sommes vraiment dans ce circuit d'échanges. Je ne dis pas que c'est fait. Nous avons bien travaillé dessus avec de nombreux partenaires, sur les circuits courts, le développement durable et une vente de proximité qui pouvait correspondre au quartier.

Le conseil municipal prend acte de la situation. Pas de vote.

144.2017 - ANNÉE 2018 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

M. LE MAIRE : concernant ce débat, je souhaite vous rappeler en préalable que cette année, il y a une petite modification. On procède à une accélération du calendrier, en ce sens que, les années précédentes, nous avions un compte administratif que nous présentions en février/mars, un débat d'orientations budgétaires au mois de mars également, et un budget primitif présenté fin mars. Aujourd'hui, nous vous proposons un DOB en décembre, ce qui nous permettrait de présenter un budget primitif en janvier (c'est l'objectif que nous nous sommes fixé avec les Services Financiers), de manière à avoir dès le mois de mars le compte administratif 2017 et pouvoir intégrer les résultats du compte 2017 sur le budget supplémentaire que nous présenterons en mars/avril.

C'est une volonté de vouloir anticiper sur l'exécution budgétaire pour ne pas se retrouver avec un budget voté en mars alors que l'année est déjà entamée de 3 mois. C'est un défi que nous ont lancé à nous tous les Services Financiers et, qu'en votre nom, je me suis permis de relever.

I - RAPPEL SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE EN 2017

Les données relatives à l'exercice 2017 sont, au 14 décembre 2017, une anticipation du compte administratif.

Budget principal en milliers d'euros

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses réelles de fonctionnement	19 279	20 973	20 677	21 300	21 042	19 433
Charges à caractère général	5 985	6 197	5 643	5 916	5 574	4 200
. Charges de personnel	9 399	10 223	10 427	10 801	10 844	10 561
Atténuation de produits	241	334	351	307	418	415
. Autres charges de gestion courante	3 118	3 628	3 749	3 792	3 776	3 865
Intérêts de la dette (avec ICNE)	451	479	489	458	414	317
. Charges exceptionnelles	85	112	18	23	16	23
.Provisions						52

Les recettes de fonctionnement

Budget principal en milliers d'euros

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement	23 500	24 119	23 469	24 226	23 810	22 347
Atténuation de charges	83	89	113	213	218	238
. Produits des services, du domaine..	885	1 030	895	995	1 139	1 085
Impôts et taxes	17 008	16 915	17 059	18 175	18 425	16 707
. Dotations et participations	4 033	4 196	4 078	3 662	3 131	2 957
Autres produits de gestion courante	539	515	512	558	500	468
. Produits exceptionnels	952	1 374	812	457	397	892
. Reprise sur provisions				162		

La constitution de l'autofinancement

Budget principal en milliers d'euros

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement	23 500	24 119	23 469	24 226	23 810	22 347
- Dépenses réelles de fonctionnement	20 020	20 974	20 677	21 300	21 042	19 433
= Epargne brute	3 480	3 145	2 792	2 925	2 768	2 914
- Amortissement du capital	1 296	1 370	2 464	2 569	1 640	1 670
= Epargne nette	2 184	1 775	328	356	1 128	1 244
- Résultat exceptionnel	867	1 262	794	596	381	869
= Epargne nette (hors résultats exceptionnels)	1 317	513	- 466	-240	747	375

L'évolution de la dette (en milliers d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
. Encours de la dette	15 532	18 362	17 398*	16 128	14 488	14 518
. Annuité de la dette (capital intérêts)	1 736	1 849	2 953*	3 027*	2 054	1 987
. Emprunts réalisés	2 800	4 200*	1 500	1 300	0	1 700

* Avec le prêt relais de la Banque Postale.

Tableau de bord

Budget principal

Synthèse de la dette au 31/12/2017

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
14 500 412.22 €	2,19 %	9 ans et 10 mois	5 ans et 1 mois	23

Evolution annuelle du taux moyen (en %)

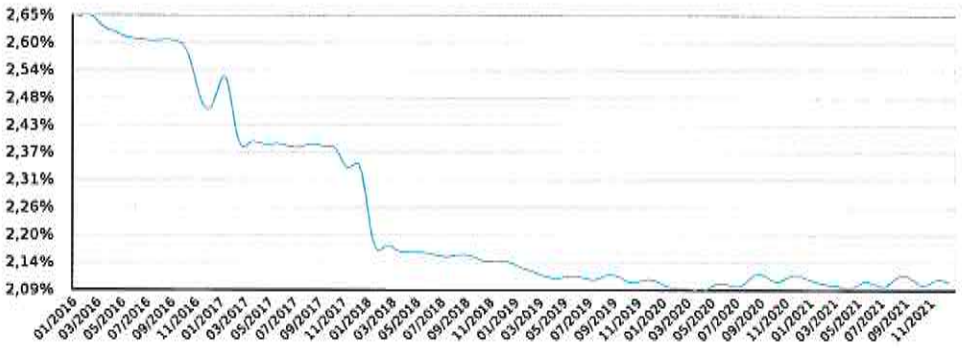

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	19	9 737 079.04 €	2,31 %
Revolving non consolidés	4	0.00 €	0,00 %
Revolving consolidés		4 763 333.18 €	1,94 %
Dette	**23**	**14 500 412.22 €**	**2,19 %**

Revolving disponibles	439 135.08 €
Dette + disponible	**14 939 547.30 €**

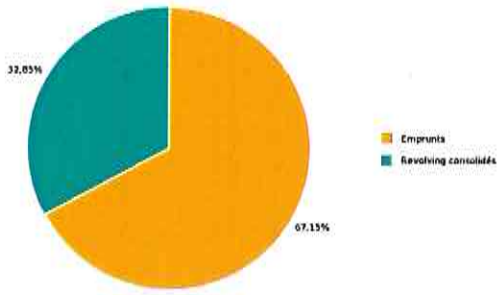

Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	10 053 745.72 €	69,33 %	2,57 %
Fixe à phase	749 999.99 €	5,17 %	0,41 %
Variable	2 729 999.81 €	18,83 %	0,87 %
Barrière	800 000.00 €	5,52 %	3,10 %
Barrière hors zone EUR	166 666.70 €	1,15 %	4,45 %
Ensemble des risques	**14 500 412.22 €**	**100,00 %**	**2,19 %**

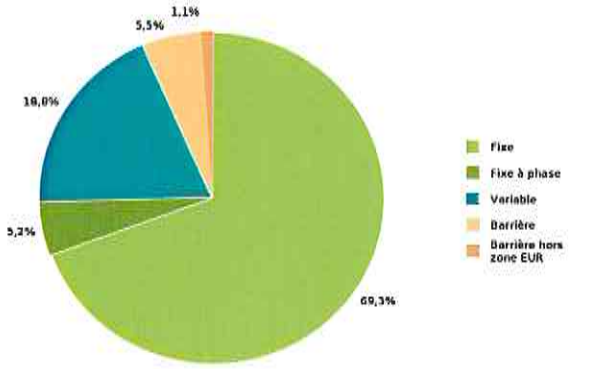

Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD

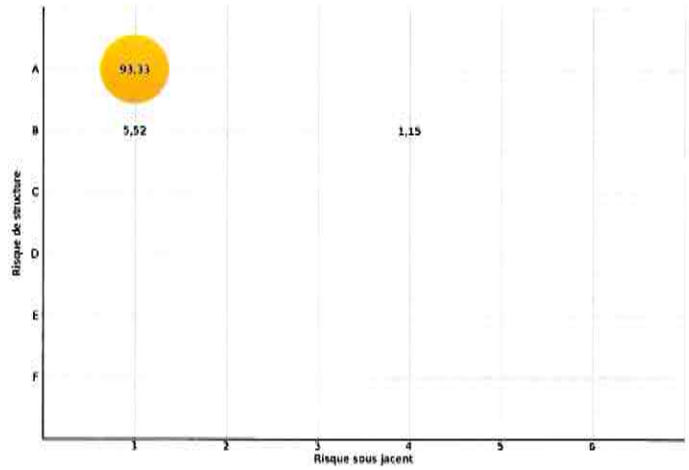

Risque élevé

© Finance Active

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	4 763 333.18 €	32,85 %	439 135.08 €
BANQUE POSTALE	2 925 000.00 €	20,17 %	
CAISSE D'EPARGNE	2 133 333.44 €	14,71 %	
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1 683 333.27 €	11,61 %	
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	1 202 500.00 €	8,29 %	
CRÉDIT AGRICOLE	795 720.45 €	5,49 %	
Autres prêteurs	997 191.88 €	6,88 %	
Ensemble des prêteurs	**14 500 412.22 €**	**100,00 %**	**439 135.08 €**

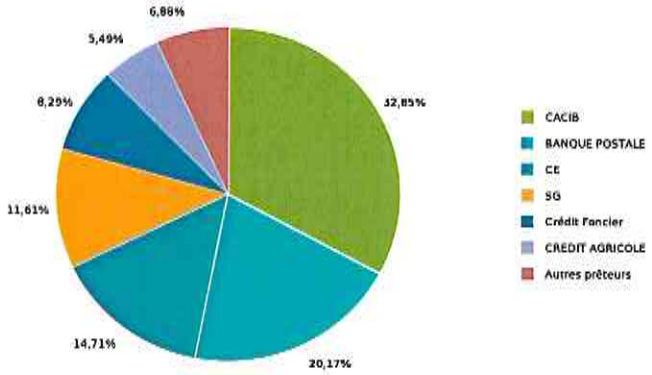

© Finance Active

Dette par année

	2017	2018	2019	2020	2021	2026
Encours moyen	13 522 390 €	13 530 695 €	11 797 153 €	10 180 749 €	8 575 095 €	2 573 948 €
Capital payé sur la période	1 670 889 €	1 793 207 €	1 696 946 €	1 597 557 €	1 607 032 €	796 092 €
Intérêts payés sur la période	330 697 €	* 301 189 €	* 257 418 €	* 219 644 €	* 186 407 €	* 52 790 €
Taux moyen sur la période	2,60 %	2,35 %	2,29 %	2,27 %	2,26 %	1,97 %

RATIOS D'ENDETTEMENT

Ratio de désendettement (en années)

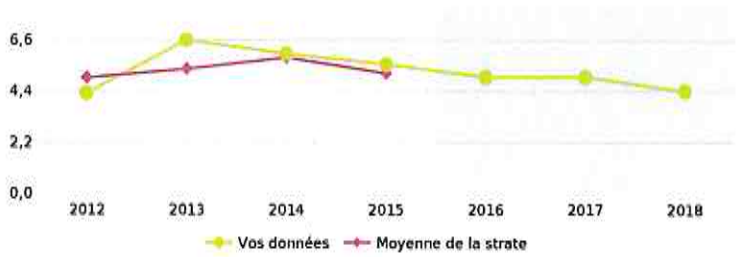

© Finance Active

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Vos données	4,32	6,59	6,02	5,56	5,00	5,01	4,42
Moyenne de la strate	4,97	5,36	5,84	5,16			

Encours de dette en euros / habitant

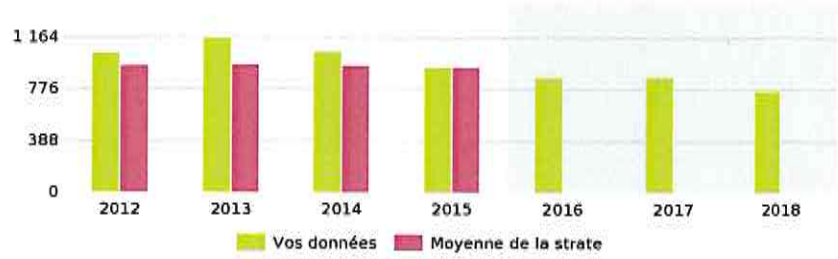

© Finance Active

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Vos données	1 049 €	1 164 €	1 060 €	945 €	866 €	869 €	765 €
Moyenne de la strate	955 €	964 €	958 €	944 €			

Annuité en euros / habitant

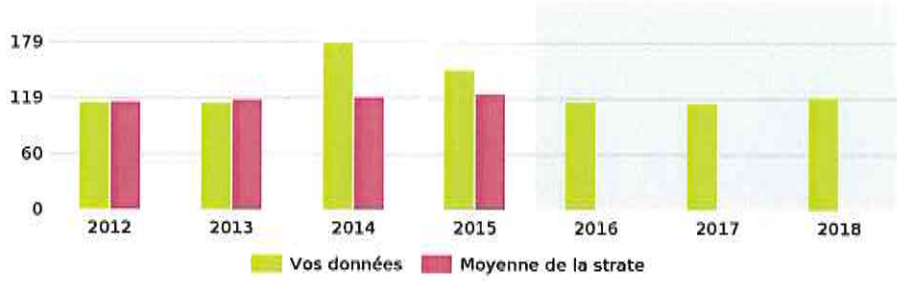

© Finance Active

Encours de dette / Recette de fonctionnement (en %)

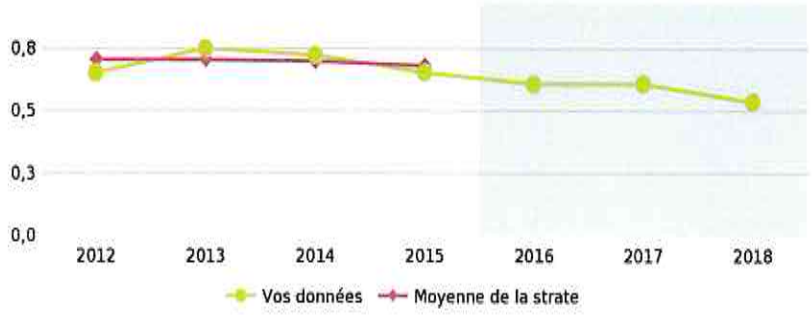

© Finance Active

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Données HENDAYE	66,78 %	76,82 %	74,13 %	67,13 %	62,25 %	62,43 %	55,01 %
Données HENDAYE par habitant	114 €	115 €	179 €	150 €	116 €	115 €	121 €

II. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 POUR HENDAYE

Le vote du Budget Primitif 2018 intervenant avant l'adoption du compte administratif, les résultats seront repris lors du budget supplémentaire, proposé à l'approbation du Conseil Municipal, avant la fin du 1er trimestre 2018.

L'anticipation des résultats cumulés à la fin de l'exercice 2017, est la suivante :

Fonctionnement : excédent de ..... 5 019 518.78 €
Investissement : déficit de ..... 2 248 980.84 €
Résultat global de clôture : excédent de ..... 2 770 537.94 €

Contrairement aux exercices passés, l'affectation du résultat devrait seulement concerner le financement du déficit de la section d'investissement et ne pas intégrer une mobilisation du fonds de roulement.

A. LES OBJECTIFS PRIORITAIRES

Ils consistent à :

- assurer un service public de qualité,
- garantir les équilibres financiers,
- rétablir des marges de manœuvre sur le mandat,
- financer des investissements structurants pour la commune.

B. LES MOYENS FINANCIERS

➢ **FISCALITÉ :**

L'exercice fiscal 2017 a vu une diminution des bases fiscales notifiées avant le vote du budget primitif dont 642 575 € pour la seule taxe d'habitation. Cette perte de bases serait essentiellement due au maintien en exonération de contribuables qui auraient dû être imposés mais à nouveau exonérés avec la réforme de la taxe d'habitation qui prendra effet à compter du 1er janvier 2018. Ce maintien devrait générer un surplus de compensations fiscales en 2018.

Le produit fiscal ayant servi à bâtir le projet de budget 2018 est la résultante de l'application des taux 2017 aux bases réelles de l'exercice 2017. La seule évolution tenant à la délibération adoptée le 19 septembre 2017 qui portait la majoration du produit perçu sur la taxe d'habitation des résidences secondaires à 40 %.

	Bases réelles 2017	Taux constants	Produit 2018 taux constant
TH PRINCIPALES	21 787 281	14,41%	3 139 547
TH RÉS,SECONDAIRES	13 999 144	14,41%	2 824 187
Foncier bâti	28 239 228	13,41%	3 786 880
Foncier non bâti	59 235	32,20%	19 074
TOTAL			9 769 689

➢ **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

La dotation forfaitaire est estimée à 1 480 000 € (1 504 474 € en 2017). La contribution communale au redressement des finances publiques n'a pas été reconduite. En l'état actuel de la réglementation, à compter du 1er janvier 2018, la dotation forfaitaire n'évoluera que sous l'effet de l'écrêtement et de la dynamique démographique.

En ce qui concerne la Dotation de Solidarité Urbaine, la Commune est, depuis le 1er janvier 2017, dans le processus progressif de sortie. Pour 2018, elle s'élèvera à 127 831 €.
Pour 2018, le montant des recettes de fonctionnement devrait s'élever à 21 897 510 € réparties comme suit :

CHAPITRE		MONTANT
013	Atténuation de charges	160 000 €
70	Produit des services et du domaine	1 087 000 €
73	Impôts taxes et versements assimilés	16 914 000 €
74	Dotations et participations	2 703 110 €
75	Autres produits de gestion courante	433 400 €
77	Produits exceptionnels	600 000 €
TOTAL		**21 897 510 €**

➢ **LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

- Les charges à caractère général (chapitre 011). Elles sont estimées à 4 372 400 € et progressent de 4.10 % par rapport aux charges estimées de 2017. A ce jour, et compte tenu du caractère provisoire des données issues du compte administratif, cet accroissement est la résultante d'une augmentation diffuse sur l'ensemble du chapitre.

- Les charges de personnel :
  Elles sont estimées à 10 735 000 € soit un accroissement de 1.65 % par rapport au réalisé 2017. Le solde positif entre les recrutements, les remplacements et les départs, s'élève à 54 958 €. Des remplacements systématiques n'ont pas immédiatement été réalisés lors de départs en 2016. Après plusieurs mois de fonctionnement, certains services ont cependant besoin d'être complétés. Il est prévu d'ouvrir un poste d'adjoint administratif, au sein de la police municipale en raison de la dépénalisation des amendes de police. La gestion des FPS et RAPO entraînera des tâches supplémentaires pour ce service.
  Une provision destinée au Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (P.P.C.R.) est constituée à hauteur de 60 000 €, pour cet exercice uniquement.

- Le montant du chapitre 65 est fixé à 3 946 000 €.
  D'ores et déjà, certaines subventions et participations sont déjà connues :
  - 1 100 000 € pour le CCAS
  - 316 500 € pour l'épic HENDAYE TOURISME.
  - 270 000 € alloués à la régie municipale des fêtes
  - 95 000 € seront destinés au G.P.V.H.
  - 626 000 € pour la participation au SDIS. Montant estimé.
  - 156 673 € sont nécessaires au centre social DENENTZAT.

  A compter du 1er janvier 2018, l'association SEASKA ne percevra plus de subvention (120 000 € en 2017). En lieu et place de cette ressource, l'association percevra un forfait par élève, établi à 700 € soit, au vu des effectifs de la rentrée 2017, un montant de 147 000 €.

- Les intérêts de la dette sont évalués à 310 000 €. Des frais (à hauteur de 10 000 €) inhérents au remboursement par anticipation d'un prêt sont ici prévus.

Synthèse des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement.

CHAPITRE		MONTANT
011	Charges à caractère général	4 372 400 €
012	Charges de personnel	10 735 000 €
014	Atténuations de produits	387 000 €
65	Subventions et participations	3 943 000 €
66	Charges financières	320 000 €
67	Charges exceptionnelles	33 700 €
022	Dépenses imprévues	100 000 €
TOTAL		**19 891 100 €**

C. L'INVESTISSEMENT

2018 verra essentiellement la montée en puissance du chantier de réaménagement du boulevard de la mer (2 000 000 €) et, dans le cadre du programme européen EDERBIDEA, la création de la piste cyclable qui joindra le tronçon ouest et la piste arrivant au bas de l'Hôpital Marin (550 000 €). Les intersections avec les rues des Eucalyptus, d'Irun et du boulevard Leclerc seront aussi concernées par les travaux du boulevard de la mer (300 000 €).

D'autres opérations de voirie concerneront le boulevard de l'empereur avec par exemple la création d'un giratoire au droit du chemin de Telleria et de son intersection avec le boulevard (300 000 €). Au niveau bâtiment, le réaménagement des halles, celui de l'ancienne maison de retraite et la création d'une salle de réception au gymnase IRANDATZ viendront compléter la fin des travaux au centre social DENENTZAT.

Un autre projet européen, SMARTMOB, (mobilités, connectivités transfrontalières) devrait débuter. Son coût global est estimé à 354 456 € avec 65 % de financement. L'exécution sera calquée sur les différentes phases des travaux du boulevard de la mer.

Avant reprise et affectation des résultats, l'emprunt d'équilibre est prévu à hauteur de 4 420 000 €.

Détail des principales recettes d'investissement

LIBELLÉS	MONTANT
SMART MOB	230 456
PROGRAMME ACCESSIBLITÉ	48 747
CONSERVATOIRE DU LITTORAL	42 960
AMENDES DE POLICE	250 000
FCTVA	768 650
TAXE D'AMÉNAGEMENT	100 000
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	806 410
AMORTISSEMENTS	1 200 000
EMPRUNT D'ÉQUILIBRE	4 419 777
TOTAL	**7 867 000**

La programmation pluriannuelle des investissements

OPÉRATIONS		EXERCICES			
LIBELLÉS	MONTANT	2018	2019	2020	2021
ASL SOKOBURU	200 000	50 000	150 000		
RÉNOVATION DES HALLES	3 000 000	200 000	2 200 000	600 000	
BOULEVARD DE LA MER	4 000 000	2 000 000	2 000 000		
PISTE CYCLABLE EDERBIDEA	712 000	550 000	162 000		
RÉNOVATION ARCHITECTURALE & URBAINE	1 000 000	200 000	400 000	400 000	
PROGRAMME ACCESSIBILITÉ PMR	900 000	258 000	272 400	198 000	171 600
PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE	2 800 000	700 000	700 000	700 000	700 000
ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX INFORMATIQUE	600 000	150 000	150 000	150 000	150 000
PROGRAMME GROS ENTRETIEN BÂTIMENTS	400 000	100 000	100 000	100 000	100 000
RÉFECTION D'AVALOIRS (RÉSEAU PLUVIAL)	100 000	25 000	25 000	25 000	25 000
TOTAL	**13 712 000**	**4 233 000**	**6 159 400**	**2 173 000**	**1 146 600**

IV. LES BUDGETS ANNEXES

Principaux investissements envisagés :

- Sur le port de pêche :

  - Gros entretien du roulev ..... 118 000 €.

  Ces travaux seront autofinancés. Suite à l'observation de la Chambre Régionale des Comptes à propos du suramortissement de certaines subventions d'équipement, la délibération n°087-2017 du 19 juillet dernier a autorisé le comptable de la Commune à procéder aux diverses régularisations comptables, sur le compte de gestion, sans affecter l'excédent budgétaire. Il est donc ainsi possible d'autofinancer, selon leur montant, les travaux de rénovation du roulev et d'entretien de la zone technique

- Sur le budget du port de plaisance :

  - Remplacement de 8 bornes ..... 25 000 €
  - Portail automatique & lecteur de badges..... 5 000 €
  - Renouvellement des protections de la darse ..... 50 000 €
  - Equipement d'accessibilité PMR (projet voile habitable)..... 10 000 €
  - Récupérateur d'huile..... 1 200 €
  - Pontons J+K ..... 350 000 €

  Ces travaux, aussi, seront autofinancés.

En section d'exploitation, dans le cadre du nouvel avenant à la convention de gestion, la SLIH s'acquittera de la redevance 2018 (900 000 €) et de 450 000 € au titre de la redevance 2017 (450 000 €), soit un total de 1 350 000 €. Ceci permettra un flux financier prévisionnel entre le budget annexe et le budget principal de 600 000 €.

Le budget de la régie des fêtes devra tenir compte des observations de L'URSSAF et intégrer les crédits nécessaires à l'acquittement des cotisations sociales.

M. LE MAIRE : je précise qu'on ne connait pas trop la manière dont l'Etat va assurer les compensations des pertes de recettes de taxes d'habitation mais, sous le contrôle de notre Directeur Financier, nous avons appris par le biais d'une note des Sénateurs, que sur la Commune d'Hendaye, dans le cadre de ces exonérations de TH, ce serait un peu plus de 5 000 foyers fiscaux qui seraient concernés. Par le passé, nous avions 1 300 foyers fiscaux exonérés. Tant mieux pour les personnes exonérées ; en tant que gestionnaires de la Commune, nous nous permettons de poser la question quand même de savoir comment nous allons retrouver nos marges de manœuvre et les financements correspondants.

M. POUYFAUCON quitte la séance et donne procuration à M. DESTRUHAUT.

M. DESTRUHAUT : ce n'est pas un cadeau que vous nous faites à 3 jours de Noël de présenter le Débat d'Orientations Budgétaires. Vous l'avez expliqué en introduction ; normalement, le DOB a lieu juste après le Compte Administratif, c'était ainsi auparavant. Vous avez donné une explication effectivement, sauf que les chiffres ne sont pas définitifs aujourd'hui et ce sont des données relatives à l'exercice 2017, au 14 décembre. C'est une anticipation du Compte Administratif.

Ce que nous pouvons dire, c'est que nous n'avons pas les éléments comptables qui nous permettent de vérifier les données du Compte Administratif 2017, puisque l'on sait que les résultats définitifs peuvent être amenés à différer un peu du prévisionnel et on l'a vu déjà tout à l'heure avec les différentes décisions modificatives que vous avez présentées.

En fait, notre analyse est un peu tronquée par rapport à cela. Pour nous, un débat sur les chiffres aujourd'hui n'a pas lieu d'être. C'est le premier point que l'on voulait souligner.

Ensuite, c'est vrai que nous avons relevé quelques coquilles dans les tableaux. Par exemple, sur les charges à caractère général, vous avez repris les mêmes montants en 2014 et en 2015. En 2015, c'était 5 916 000 €, comme indiqué sur le DOB 2016.

Sur les produits exceptionnels, vous l'avez soulevé tout à l'heure, ce que vous appelez "exceptionnel", pour nous, c'est du pérenne aujourd'hui. Donc, le produit exceptionnel a été acté à 892 000 € lors du Conseil Municipal du 29 novembre, et le budget précisait 455 000 €. Il y a donc eu un supplément de recettes de 437 000 €, certainement, on le suppose, en provenance du budget annexe du port de plaisance. Là aussi, pour nous, c'est la confirmation de ce que nous avons dit à plusieurs reprises dans cette salle, que l'on pouvait faire remonter davantage d'argent du budget annexe du port de plaisance.

Ensuite, je trouvais que les graphiques sur la dette étaient très beaux ; je crois que la dette a été décortiquée sous toutes ses coutures, sur 6 pages (dette par habitant, synthèse de la dette, dette par type de risque, dette par nature, dette selon la charte de bonne conduite, dette par prêteur, dette par année, encours de dette...). Ce que l'on peut constater, c'est que la dette était contrôlée et l'est toujours, c'est bien. Je trouve que vous êtes aussi visionnaires sur la dette puisque vous vous projetez EN 2018, 2019, jusqu'en 2026. D'accord, c'est avoir la vision de la dette, c'est très bien.

Concernant les orientations budgétaires, nous aurons l'occasion d'y revenir plus amplement lorsque nous aurons le débat sur le budget primitif. Seulement, on relève certains points quand même aujourd'hui au niveau des recettes de fonctionnement. Là aussi, vous avez budgétisé, 600 000 € pour cette année alors que ce montant était de 892 000 € en réel sur 2017 ; cela a été acté.

En parallèle, on sait que la Station Littorale d'Hendaye va payer au budget annexe du port de plaisance 1 350 000 € en 2018, contre 1 160 000 € en 2017. Si on rajoute les 190 000 € que l'on a actés, nous considérons en fait qu'on pourrait dès à présent budgétiser non pas 600 000 € mais plutôt 892 000 € + 190 000 €, soit 1 082 000 €. C'est ce nous on appelle des recettes pérennes, que l'on peut faire remonter du port de plaisance sans aucun risque, d'autant plus que, comme vous le précisiez tout à l'heure, le port de plaisance va payer cash pratiquement 500 000 € de travaux ; il est bénéficiaire et il peut aussi faire des prêts. Pourquoi ce serait à la ville de faire un prêt ? Si le port a du cash à hauteur de 500 000 €, il peut très bien les remonter au budget principal, c'est-à-dire au budget de la ville, et cela pourrait servir éventuellement à ne pas augmenter les impôts, à réaliser des projets.

Le port a une comptabilité indépendante ; à lui aussi de se gérer et de prendre le risque de faire quelques prêts puisqu'on sait que le port de plaisance est quand même bénéficiaire et très demandé puisqu'il y a des listes d'attente importantes.

Ensuite, au niveau des investissements, effectivement, vous parlez du programme EDERBIDEA. Nous, on se pose la question de savoir ce qu'il en est de la passerelle juste derrière la villa Mauresque puisqu'on attend toujours une subvention européenne, qui ne serait versée que si cette partie-là se termine. Or, on sait aujourd'hui que ce n'est pas forcément réalisable.

Vous parlez de la réhabilitation des halles, Haizpean. Quelle est votre réflexion à ce jour ? Nous avions des idées et les avions exprimées.

On aimerait aussi qu'il y ait plus de transparence peut-être sur le débat concernant la réhabilitation des Halles. On pense que c'est un projet d'avenir pour la ville, un projet structurant pour de nombreuses années. Donc, je pense qu'il faut que tout le monde participe.

Idem pour le boulevard de la Mer. Nous, on considère que le projet doit être avalisé par le maximum possible de personnes sur Hendaye. Pourquoi ne pas présenter un 3D, des maquettes, et que les gens choisissent ? Je pense qu'il faut que ce soit en harmonie avec ce qui a été déjà fait de l'autre côté, notamment au niveau du stationnement.

Après, il y a des choses dont vous ne parlez pas comme, par exemple, la remise en état de la piscine, le désenvasement de la baie. On ne voit pas apparaître ce genre de choses. Eventuellement, la réhabilitation du quartier de la Gare. Il y a différentes choses qui n'apparaissent pas dans ces investissements.

On se demande aussi à quoi correspond la rénovation architecturale et urbaine pour 1 M€. Qu'est-ce que c'est exactement ? Si vous pouvez nous le dire.

Il y a quand même des investissements importants et qui méritent d'être engagés de façon sereine et sans qu'ils soient critiqués par la suite, des engagements de longue durée. Cela fera l'objet de débat et on en parlera lors du budget primitif peut-être.

Voilà ce que l'on peut dire de façon résumée sur ce DOB que vous nous avez présenté aujourd'hui, à 3 jours de Noël, donc merci pour le cadeau.

M. LE MAIRE : il n'y a pas de trêve des confiseurs, pas de trêve de Noël, pas de trêve des txistor, donc nous allons tenir notre réunion jusqu'au bout, avec courage, détermination, et dans la bonne humeur, je l'espère.

Dans ce que vous avez dit, effectivement, nous avons changé le format, comme je l'ai indiqué en préalable, dans le cadre de l'accélération de la présentation des comptes. Mais, il n'y a rien de choquant parce que dans l'ordre, finalement, c'est ce qui doit se faire.

C'est un débat d'orientations budgétaires. Aujourd'hui, on n'est pas à imaginer ce que sera ou ce qu'est la dette par habitant, on n'est pas à penser si on va ajouter de la fiscalité ou pas, même si aujourd'hui il n'y a pas de fiscalité dans ce projet. Aujourd'hui, nous sommes sur des projets et de gros équilibres tels qu'on les connait.

Dans l'ordre, effectivement, on se devait de présenter le DOB. Le DOB est un principe d'orientations. Il est suivi par un compte administratif qui, entre temps, se clôture (c'est-à-dire le réalisé 2017), c'est logique. A partir de cela, on peut imaginer quelles sont les tendances, comment peuvent évoluer nos chiffres et on parle bien de chiffres réels arrêtés fin 2017. Là, nous pouvons rapprocher Compte Administratif et Débat d'Orientations Budgétaires et, surtout, lorsqu'on dispose du Compte Administratif, on peut reporter au niveau des budgets supplémentaires, les résultats cumulés. Je ne vois aucune malice. On est sur une réalité comptable, financière, budgétaire, sauf qu'on a changé pour aller plus vite. Cela permet, par exemple, que nos agents des Services Techniques n'attendent pas le 30 mars pour savoir ce qu'ils ont comme crédits pour travailler sur l'année. Là, ils le sauront en janvier. C'est aussi une recherche d'efficience dans nos services.

Concernant les résultats exceptionnels, en comptabilité, on doit veiller à la permanence des méthodes. On veut sur les résultats qui sont bruts de décoffrage, savoir ce qui est récurrent et ce qui ne l'est pas. Ce qui n'était pas, par le passé, récurrent et était exceptionnel, encore une fois, c'étaient les redevances d'affermage payées par le port de plaisance calquées sur des emprunts qui, eux, sont en train de s'éteindre. Donc, on se retrouvait dans la situation où vous disposez, par exemple, d'un logement, que vous donnez en location. Votre locataire vous paye 20 ans de loyer et vous dit au bout de 20 ans, j'ai payé 20 ans, l'appartement est à moi et je ne paye plus.

Nous sommes, je caricature je le reconnais, dans ce même type de situation, avec un port de plaisance qui avait un affermage calculé uniquement sur les remboursements d'emprunts qui avaient été réalisés. Donc, les remboursements tombant, forcément la recette devenait aléatoire. C'est en ce sens qu'elle était exceptionnelle ; exceptionnelle parfois en volume parce qu'elle a été importante dans le passé, mais du coup pouvait aussi devenir exceptionnelle car nous pouvions nous retrouver avec un loyer de rien du tout. C'est la raison pour laquelle, mais je suis sûr que cela ne vous a pas échappé, nous avons négocié un forfait de redevance d'affermage qui est de 900 000 € avec le rattrapage la première année, puisqu'l y avait les charges constatées par la SEM SLIH fin décembre, et nous, en comptabilité publique, les sommes encaissées et non les sommes engagées. Pour la première année, en principe, si la SEM SLIH le peut, elle paiera 900 000 € + 450 000 € de retard d'affermage qu'elle n'a pas payé sur l'année précédente.

Aujourd'hui, dans ce Débat d'Orientations Budgétaires, nous vous proposons un chapitre de produits exceptionnels de 892 000 € qui concernent notamment :

- le remboursement du budget annexe du port de plaisance (710 000 €), vous l'aviez évoqué je crois vous-mêmes M. DESTRUHAUT lors de votre dernière intervention,
- des cessions d'immobilisations pour 150 400 € (terrain vendu après tirage au sol pour la construction d'un logement, terrain vendu à LIDL),

et également des charges exceptionnelles :

- bourses d'étudiants (6 373 €),
- annulations de titres de recettes (15 486 €).

Le résultat exceptionnel net estimé est donc de 869 442 €.

Concernant les produits issus de la majoration des taxes d'habitation des résidences secondaires, ceux-ci ne sont pas des produits exceptionnels ; on les a inclus dans la fiscalité. Ils représentent un total de 806 910 €.

Pour répondre à votre question, la dette est contrôlée et présentera un pic sur fin 2018 ou 2019.

M. DESTRUHAUT : juste, sur les produits exceptionnels, sur les remontées d'argent du port de plaisance au budget principal, vous dites que ce que vous avez budgétisé était le maximum de ce que l'on pouvait faire, pour 2018.

M. LE MAIRE : oui. C'est-à-dire que, comme je vous l'ai expliqué, la société SEM SLIH va payer au mieux 1 350 000 €, c'est ce qu'elle doit. Quand elle verse l'intégralité de ces 1 350 000 € au budget annexe du port de plaisance, compte tenu des + et des - du budget annexe, on ne remonte que 600 000 €, c'est-à-dire la moitié en gros, de ce que la SEM SLIH a payé. C'est chaque année presque pareil.

Ce qu'il faudrait si vous voulez en remonter davantage sur la ville, c'est baisser l'investissement, réduire les frais généraux, etc... Le port a 25 ans et, cette année, nous allons investir près de 400 000 € sur les pontons. Il faut bien les financer.

M. DESTRUHAUT : mais ils se financent eux-mêmes, vous l'avez dit. Ils vont payer 450 000 € cash. La société n'a qu'à faire des prêts sur de la durée, mais il faut que les gens sachent que nous, en fait, ce que l'on fait remonter du port de plaisance sur le budget principal de la ville, c'est de l'argent et sur ce budget, les ressources sont les impôts, les taxes d'habitation etc. Si on peut faire remonter de l'argent, que le budget annexe se débrouille seul. On n'est pas là pour l'assister.

M. LE MAIRE : le problème du budget annexe, c'est qu'il demeure un budget communal. Si demain vous dites "j'ai fait remonter des résultats sur le budget général", je vais quand même regarder les dettes et ce n'est plus à 18 M€ que vous allez être, mais vous allez rajouter la dette du budget annexe du port de plaisance et celle-là, je ne la veux pas. Parce que cette dette nous court après, avec des capacités de remboursement qui vont s'effondrer et on va se retrouver dans 2 ou 3 ans à ne plus pouvoir payer ce que nous reverse la SEM SLIH. De notre point de vue, ce n'est pas une bonne gestion.

M. DESTRUHAUT : en fait, la SLIH paye cash ; ils ont du cash et ne font pas de prêt et nous on paye pour eux.

M. LE MAIRE : M. DESTRUHAUT, ce que vous n'avez pas compris, c'est que le budget annexe du port de plaisance, c'est la Commune. Donc, vous dites "ils ont" et je suis en train de vous dire "on n'a pas". On n'a pas, sauf à emprunter ou à plomber encore notre scoring sur l'endettement, et cela, il n'en est pas question.

M. DESTRUHAUT : c'est la divergence entre vous et nous.

M. LE MAIRE : oui, c'est un point de vue que je partage avec moi-même. Ensuite, pour répondre à vos interrogations sur la passerelle de la Mauresque, nous allons vous l'expliquer.

Mme KEHRIG COTTENÇON : le projet EDERBIDEA ne se réduit pas à la passerelle de la Mauresque.

M. LE MAIRE : surtout pas.

Mme KEHRIG COTTENÇON : en fait, c'est la continuité sur toute la Commune, de cette piste cyclable. On inclut dans le projet, à la fois celui du boulevard de la Mer et effectivement la continuité du Chemin de la Baie. Le dossier est déposé. Il suffit de savoir si les services de l'Etat nous autorisent à faire une passerelle le long de la villa Mauresque, comme il a été fait avant et après. Ou alors si l'Etat ne nous autorise pas, quelle est la solution pour assurer cette continuité. Nous avons l'obligation d'assurer la continuité. Reste à savoir comment l'Etat nous autorisera à la faire, tout simplement.

M. LE MAIRE : je peux préciser publiquement aujourd'hui qu'à travers un premier courrier qui est arrivé il y a quelques temps, les services de l'Etat sont extrêmement réservés sur la faisabilité d'une passerelle. Nous maintenons cependant le cap, nous demandons la passerelle.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je pense que les études se sont durcies, et maintenant on nous en demande de plus en plus. Je pense que nous aurons quelques difficultés, mais nous irons au bout de la démarche.

M. DESTRUHAUT : on est derrière vous là-dessus, mais la question est de savoir si la subvention européenne qui est en attente dépend de la finalisation de la partie mauresque et quel est le montant de cette subvention.

Mme KEHRIG COTTENÇON : le fonds FEDER nous sera versé à partir du moment où nous aurons assuré la continuité, bien sûr.

M. LE MAIRE : ce n'est pas faute de le dire aux services de l'Etat. Mais ce n'est pas leur problème disent-ils. Ils sont sur la légalité, en termes de respect d'environnement, notamment. Il ne vous a pas échappé que la maison mauresque d'un côté, la maison Pierre Loti de l'autre, ont pris la précaution, avant que les travaux ne débutent, de faire classer leur maison. Donc, à partir de ce moment-là, ils sont protégés, c'est leur droit. Ça ne nous arrange certainement pas mais, pour notre partie, nous irons jusqu'au bout de la démarche et l'Etat devra nous dire si oui ou non, il accepte le projet.

Nous nous sommes rendus sur la passerelle avec M. le Préfet MORVAN, avec Mme la Sous-Préfète Mme SEGUIN, et nous leur avons dit :
- plan A, celui que l'on souhaite : la passerelle
- plan B, si on n'a pas la passerelle, on souhaite quand même une pente douce arrivant à Caneta pour éviter les escaliers.

On nous répond que le plan B n'est pas garanti. Nous sommes toujours en attente.

Mme KEHRIG COTTENÇON : les délais sont en cours de négociation et, en fait, on a une deadline qui, pour l'instant, est fixée à 2020.

M. LE MAIRE : vous avez parlé de l'envasement, de l'ensablement. J'ai déjà écrit dans l'édito de la lettre municipale de juillet 2016 qu'il n'y aurait pas un seul coup de pelle immédiatement (au mieux, avant 2019). Il n'en demeure pas moins que les dossiers sont lancés. C'est le Préfet qui pilote cela et les dossiers sont chez lui. Il décline ça avec ses services. Nous sommes tributaires de sa volonté.

Aujourd'hui, on réussit bon an mal an, vous l'avez lu dans le piéton de Sud-Ouest, à retirer ici ou là quelques bateaux épaves. Les démarches sont là aussi extrêmement compliquées. L'Hendayais ne comprend pas mais nous comprenons qu'il ne comprenne pas. Un bateau, c'est comme une voiture ; il y a des précautions à prendre, des déclarations à faire. Il est interdit d'accéder à l'Ile aux Oiseaux, même si l'été, on voit certaines personnes qui s'y installent avec des parasols, des chiens ou autres. Ce n'est pas le problème d'aller avec une pelleteuse et d'enlever du sable, c'est que nous ne disposons pas des autorisation, tout simplement.

Mme KEHRIG COTTENÇON : sur le réaménagement du boulevard de la Mer, je ne vois pas forcément l'intérêt de payer des honoraires pour faire une maquette en 3D. Pour les travaux qui ont été réalisés il y a 5 ans, souvenez-vous, il y a avait eu un concours d'architectes. Les concours avaient été présentés dans cette salle ; 3 architectes avaient présenté des projets totalement différents pour qu'au final, on les remercie en leur disant que les 3 projets n'intéressaient pas le Conseil Municipal. Nous avons payé des honoraires aux architectes et nous avons réalisé le projet en interne, avec les services de la maire. C'est réussi, donc on s'est dit que nous n'allions pas inventer autre chose, et que nous devions faire la continuité de ce qui a d'ores et déjà été réalisé.

Nous avons donc fait travailler les mêmes équipes et on continue le même projet, à la différence, effectivement, que nous avons le double sens sur cette partie, puisqu'il s'agit d'une route départementale. On s'était engagés sur notre programme à maintenir le double sens, nous le maintenons et nous gardons l'esprit avec les luminaires identiques, avec le revêtement de sol identique. On ne voit pas comment on pourrait faire quelque chose de radicalement différent. Je pense que ce ne serait pas correct, et je pense que l'on doit assurer cette continuité, puisque c'est un seul et même boulevard, traité un peu différemment parce que, dans le temps évidemment, on n'arrive pas forcément à avoir exactement les mêmes mobiliers urbains mais, en tous cas, on s'en approche.

M. DESTRUHAUT : le seul point de discorde serait le stationnement. Où est situé le stationnement par rapport à aujourd'hui où il est côté maison ?

Mme KEHRIG COTTENÇON : on a exposé le projet en mairie, au rez de chaussée, depuis plusieurs mois, avec les plans. On a fait l'étude. Les services, en interne, puisque tu nous rappelles souvent qu'il faut faire les études en interne, et nous le faisons aussi quand c'est possible. Là c'était possible et tout le monde a travaillé dessus.

On est arrivé à la conclusion que le stationnement devait être du côté où nous l'avons mis, c'est-à-dire pas du côté maison, mais de l'autre côté, en longitudinal.

M. LE MAIRE : en parlant du stationnement quand même, rappelons que c'est compliqué. Nous souhaitons une ville de plus en plus piétonne, c'est très bien, c'est acté, et on adhère. Mais, sur le front de mer, la réalisation de la première partie a supprimé 260 places de stationnement. Notre projet aussi, tout économe qu'il soit, va quand même faire perdre 140 ou 150 places de stationnement. Au total, ce sont 400 places qu'on perd en front de mer, et nous aurons du mal à les retrouver ailleurs. Effectivement, quand vous nous voyez gratter 10 places par ci, 30 par-là, ce n'est pas pour rien, c'est que nous avons aussi des besoins d'accueil des populations et des besoins de recettes de stationnement. Ce n'est pas neutre 400 places manquantes en front de mer.

Mme KEHRIG COTTENÇON : nous misons sur le transport en commun. On essaie en tous cas, au niveau du Syndicat des Mobilités de l'Agglo Pays Basque, de travailler sur une offre de plus en plus efficiente, avec un cadencement meilleur. On espère aussi que cette reconfiguration du boulevard de la Mer permettra un cadencement meilleur de nos transports en commun. Je pense que, de toute façon, c'est l'avenir de notre ville que de se déplacer en transports en commun, comme dans toutes les villes.

Mme DUHART ETCHENAUSIA : justement, puisqu'on va vers en déplacement piétons ou avec des navettes, il faut supprimer ce stationnement côté mer. Toute la perspective va être complètement saccagée avec ces voitures. Il faut mettre le stationnement de l'autre côté ; on perd des places, on le sait. Incitons les gens à prendre le vélo, à marcher, à prendre des navettes. Il faut arrêter, ou trouver des parkings à l'extérieur.

C'est un projet qui va durer 40 ans, donc il faut vraiment le prendre à bras le corps et arrêtez de mettre le stationnement qui va complètement boucher l'horizon. On arrive sur cette plage qui est magnifique et on va avoir comme perspective, des voitures devant. Merci du cadeau. Je trouve cela très dommage. Je pense qu'il faut vraiment creuser et inciter les gens d'une autre façon. A moment donné, c'est pour eux aussi, moins de danger, moins de voitures, moins de pollution. On est, en plus, sur des sites relativement protégés. Incitons les gens. C'est trop dommage de réaliser un projet qui va durer 40 ans avec des voitures qui vont saccager la perspective. Ça me fait réagir parce que je trouve cela très dommage, sur un projet de cette envergure et de cette durée.

Mme KEHRIG COTTENÇON : nos services ont travaillé effectivement sur la perspective de mettre les véhicules côté maison. Le problème, c'est que nous sommes sur un double sens, que les gens, lorsqu'ils viennent à la plage avec leur voiture, arrivent par la route de la Corniche la plupart du temps, et vont vouloir aller se garer côté gauche, ce qui est totalement interdit par le Code de la Route. Donc, ils vont devoir aller tout au bout de la plage pour revenir et être dans le bon sens pour se garer. On va quand même générer du danger.

Soit on supprimait complètement les places de parking, soit on conservait quelques places. Parce que, je ne sais pas si vous avez vu le projet mais on n'en met pas tout le long. On met quelques séquences de places de parking et on a des percées, des trouées avec des placettes, avec des cadences pour ne pas avoir cette espèce de file indienne de voitures tout le long du boulevard. Je vous invite à revoir le projet parce que vous allez voir qu'il y a vraiment des séquences qui sont faites.

M. LE MAIRE : j'entends ce que vous dites Mme DUHART ETCHENAUSIA. Je rejoins aussi Chantal KEHRIG COTTENÇON concernant cette notion de sécurité. Vous allez me dire que c'est très bête. J'ai un souvenir de gosse, un gosse de 15 ans, c'était moi. Je sors de la plage et tout d'un coup j'entends un grand choc. A l'époque, les voitures étaient garées du côté que vous souhaitez. C'était un commerçant du bas quartier, M. VAQUERO, qui s'était fait renverser par un automobiliste qui, semble-t-il, admirait la plage. Il rasait le trottoir et M. VAQUERO qui avait mis le pied sur la route fut mortellement percuté. J'ai été profondément choqué. C'est une anecdote, mais ce fut aussi un drame.

Par rapport à ce que disent nos services techniques, ça se rejoint un petit peu. Nous allons perdre probablement en visibilité de la plage, mais je crois que ce qui nous intéresse, ce sont des gens qui viennent, qui se posent, qui descendent sur la plage, qui l'observent, et pas forcément celui qui arrive, même à 50 à l'heure, qui regarde le boulevard de la Mer et qui, peut-être ne regarde pas les gosses ou la poussette ou celui qui a posé les pieds au bord du trottoir. Je suis personnellement profondément choqué par cela car c'est quelque chose qui m'a perturbé pendant quelques années.

Mme KEHRIG COTTENÇON : on n'est pas sur la même configuration que sur la partie qui a déjà été réalisée où ,vraiment, on a la plage quasiment au même niveau que la route. Effectivement, quand on roule, on a une vision sur la plage suffisamment dégagée.

Là, il faut rappeler qu'on est sur la route et que la plage est beaucoup plus bas par rapport au parapet et à cet enrochement qui nous éloigne de la plage. On n'a pas la même sensation. En plus, sincèrement, on n'a pas non plus la même largeur pour faire le même type d'aménagements. C'est-à-dire que sur la partie déjà réalisée, on avait la plage, la partie piétonne qui est très large, la partie 2 roues, une seule voie, et les parkings sur le côté. Ici, on est dans une configuration totalement différente puisqu'on a une double voie qui va devoir continuer à circuler, des bus qui vont passer, ce qui n'est pas le cas de l'autre côté et, en plus, on doit loger dans un espace tellement plus restreint, les piétons, les vélos, et le stationnement, avec les gens qui vont traverser le boulevard pour aller de l'autre côté.

On va rythmer des séquences totalement différentes pour que les gens perçoivent bien qu'il y a des endroits "plus pour les voitures" et d'autres, où ils pourront traverser en toute sécurité. Ce sont vraiment deux profils totalement différents. J'imagine que je ne convaincs pas mais, sincèrement, les services ont vraiment travaillé sur toutes les possibilités et nous sommes arrivés à cette version qui semble être la meilleure. Ce n'est pas qu'un avis politique, c'est aussi un avis technique.

Mme DUHART ETCHENAUSIA : mais mon commentaire n'était pas politique, pas du tout, il était hendayais, point barre.

M. LE MAIRE : on peut l'entendre, pas de souci.

M. DESTRUHAUT : sur "rénovation architecturale et urbaine" d'un montant de 1 M€, à quoi cela correspond vraiment ?

Mme KEHRIG COTTENÇON : cela correspond à tous les projets que nous avons lancé, c'est-à-dire la rénovation du centre-ville, la revitalisation, la réfection de la place de la République, la réfection des rues alentour, la distribution de tous les commerces que l'on a, le cheminement piéton. Mais ce montant est étalé sur plusieurs années, ce n'est pas 1 M€ l'année prochaine. C'est aussi la liaison avec Entrepuentes et le projet Hegoaldea, avec les aménagements des rues et des placettes.

MONSIEUR LE MAIRE : il faut prendre acte du DOB. Au Conseil Départemental hier, nous avons pris acte du fait qu'on avait débattu. Donc, même nous qui étions dans l'opposition avons voté pour dire que nous étions d'accord, qu'on avait débattu. Maintenant, si vous voulez vous opposer en disant, comme on l'a fait par le passé, que vous n'êtes pas d'accord sur le DOB qui a été présenté, vous le dites. Si on reprend les textes : "l'assemblée délibérante doit prendre acte du DOB et de l'existence de ce rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote".

M. DESTRUHAUT : rassurez-vous, nous allons voter pour le fait que nous avons débattu.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE M. Frédéric TRANCHE

145.2017 - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL - ANNÉE 2018

L'ouverture des commerces les dimanches est autorisée aux dates suivantes :

- 14 et 21 janvier 2018
- 16 et 23 décembre 2018.

M. ELIZALDE : j'étais déjà intervenu samedi dernier lors du conseil communautaire Pays Basque puisqu'on avait, à cette occasion, à se positionner sur l'ouverture dominicale des commerces.

Tout d'abord, j'avais deux remarques à faire. Je pense que l'on pourrait changer le titre ; ce serait plutôt "ouverture les dimanches après-midi" des commerces puisque, en tous cas sur notre Commune, ces établissements sont déjà autorisés à ouvrir toute l'année, tous les dimanches matins. Donc, on parle là de 4 après-midi.

La deuxième remarque : pour fréquenter l'un de ces établissements, il y a quand même une incitation à ce que les gens se rendent dans ces supermarchés le dimanche. Je prenais comme exemple les bons de réduction valables uniquement le dimanche. Cela me fait penser que derrière, il y a un autre enjeu, que le simple fait de répondre à une demande. Je pense qu'il n'y a pas une demande réelle ; il y a une volonté d'étaler les jours de travail toute la semaine.

Et toujours dans une même logique, c'est-à-dire qui c'est qui en bénéficie ? Evidemment les grandes enseignes. C'est la crainte que j'avais formulée au Conseil de l'Agglo et que je formule ici aussi, au détriment des petits commerçants qui ne pourront pas suivre ce rythme et, en tous cas, n'ont pas les mêmes moyens que ces grandes surfaces. Parce que, très clairement, on parle des grandes surfaces, on parle ultérieurement du centre-ville, de la volonté de revitaliser. A mon avis, cette mesure va à l'encontre.

Ensuite, par rapport aux salariés, il est souvent avancé que le travail le dimanche c'est sous la forme du volontariat. Au Conseil d'Agglo, je l'ai formulé sous forme de question qui m'avait été posée en réponse lorsque j'avais rencontré certains salariés : "est-ce que tu penses que quand on gagne 1 100 € par mois, on a vraiment le choix ?". Je le laisse à votre jugement.

En troisième point, qui va dans le sens de ce que je viens de dire, on est en train d'assister petit à petit, ou ces mesures viennent s'ajouter à d'autres mesures qui tendent à détricoter ce que l'on peut appeler le pacte social. Donc, à la différence d'autres mesures qui sont prises où nous ne sommes pas décisionnaires, aujourd'hui, c'est nous qui choisissons. Je n'y vois pas personnellement de plus-value. En tous cas, si on fait le choix de permettre à ces grandes surfaces d'ouvrir, on va me dire que ce n'est que 4 dimanches après-midi, je réponds que c'est 52 dimanches matins. Moi, pour ces 4 dimanches, comme je l'ai fait à l'Agglo, je propose que l'on mette aussi en face des services, et notamment des services de gardes d'enfants pour les salariés. Milesker.

M. TRANCHE : Iker, je voulais rebondir sur quelques éléments qui complètent un peu nos valeurs, je dirais qui vont dans le respect et l'intérêt des salariés. Malheureusement, et la société est faite ainsi, et pour avoir discuté avec tous les petits commerçants aux alentours des supermarchés, si le supermarché n'est pas ouvert, l'Hendayais ne se déplace pas. Cette une mesure très concrète au territoire hendayais. Le poissonnier, le journaliste, le magasin bio ou autre, a besoin d'une attractivité. C'est commercial. On a bien vu que la Commune n'était pas concernée par la délibération du Conseil de l'Agglo Pays Basque parce qu'on est dans une mesure tout à fait exceptionnelle qui tombe dans une période tout à fait exceptionnelle (mois de janvier et de décembre). Pour avoir longuement débattu avec certains salariés, c'est aussi une période où les frais sont plus importants et ils adhèrent ou apprécient de gagner un peu plus d'argent.

Enfin, la confiance aussi aux syndicats de l'ensemble de ces supermarchés, puisque ces autorisations sont soumises à l'accord syndical entre patrons et salariés. Ce n'est pas le salarié qui subit la pression directement, c'est le syndicat. Ce syndicat a la capacité à bien négocier pour ses salariés. C'est dans le respect de toutes les conditions que je viens de vous énumérer (aspect exceptionnel, aspect temporaire et l'aspect intérêt économique pour nos petits commerçants) que je vous propose cette délibération.

M. ELIZALDE : juste dire que je ne suis pas d'accord avec ce que tu viens de dire.

M. TRANCHE : par contre, moi je suis d'accord avec toi pour les services. C'est une très bonne initiative et elle est à appuyer effectivement.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ -
8 votes CONTRE : M. ELIZALDE, Mme LEGARDINIER, Mme VARELA, M. CAMBLONG, Mme BUTORI, Mme CAZALIS M. GIANSANTI, Mme CAUBET LECUONA

SUR RAPPORT DE Mme Nicole BUTORI

146.2017 - DEMANDE DE DÉROGATION A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Compte tenu de la volonté exprimée majoritairement par les parents d'élèves, les enseignants et le comité de pilotage sur les rythmes scolaires, une dérogation à l'organisation des semaines scolaires sera sollicitée de M. le Directeur académique des services de l'Education Nationale.

Mme BUTORI : je voudrais préciser avant toute chose que ce n'est pas un choix que nous avions envisagé puisque nous étions pour la poursuite de la semaine de 4,5 jours. Mais, dès que M. MACRON a été élu Président de la République et a ouvert la possibilité de revenir sur cette semaine de 4 jours, à peine était-il élu, pas même nommé Président encore, que déjà les premières demandes ont commencé à arriver, nous sollicitant pour rétablir dès la rentrée scolaire 2018, la semaine de 4 jours.

Nous avions bien sûr, à l'époque, refusé parce que ce n'était pas possible en si peu de temps d'organiser quoi que ce soit. Bien entendu, le sujet est revenu à l'ordre du jour cette année et c'est là que nous avons décidé de procéder démocratiquement à une consultation pour voir quel était l'avis des familles sur ce sujet. La consultation a donné les résultats qui vont ont été indiqués. Face à ce vote démocratique, il nous a semblé qu'il fallait absolument le respecter, c'était une volonté qui était partagée à la fois par les enseignants et par les parents d'élèves.

Mme MOUNIOS ADURRIAGA : je voterai pour cette délibération mais avec regrets et je vais en expliquer les raisons. En effet, après avoir organisé la consultation auprès des familles, nous ne pouvions pas aller à l'encontre du résultat obtenu. Mais je regrette qu'aucune évaluation scientifique n'ait pu être conduite sur les effets de l'organisation du temps scolaire sur 4,5 jours.

A Hendaye, comme il a été dit dans la délibération, la qualité et la diversité des NAP ont été reconnues par tous, aussi bien par les services de Jeunesse et Sport que par la CAF. De plus, nous avions fait un effort particulier afin de proposer des activités en langue basque de qualité.

Et dans la réforme, il existait aussi un volet social ; certains enfants de familles défavorisées pouvaient découvrir et pratiquer de nombreuses activités qu'ils ne pourront plus pratiquer faute de moyens.

Enfin, certains personnels, qui assuraient les NAP pourraient se retrouver dans des situations compliquées car ils pourraient perdre des heures.

Pour toutes ces raisons, je voterai donc pour cette délibération, avec regrets.

Mme IRASSART ESTOMBA : on aurait pu écrire notre intervention ensemble parce qu'on partage complètement l'avis de Michelle. Nous aussi, nous sommes partagés par rapport à cette délibération. Sur la forme, on valide complètement la méthode que vous avez mise en place, qui reste identique à celle que nous avions au départ quand on a travaillé sur cette réforme.

Par contre, sur le fond, comme vous, au-delà d'Hendaye, au niveau national, on s'interroge vraiment sur le bien-fondé de cette dérogation qui est donnée aux communes. Cela donne une impression désagréable de faire et défaire en fonction des gouvernements, sans prendre en compte l'intérêt de l'enfant. Cela, pour nous, est vraiment regrettable.

Finalement, ce que l'on regrette, c'est qu'il n'y ait pas d'évaluation scientifique aussi et objective sur l'impact que cela peut avoir sur les enfants et sur leur apprentissage.

A la base, quand on a mis en place cette réforme, il aurait dû être envisagé d'entrée une évaluation, avec des indicateurs précis, ce qui n'avait pas été fait. Du coup, l'évaluation qui est faite à ce jour ne se base que sur des ressentis, notamment en matière de fatigue des enfants. C'est objectivement difficile de dire si les enfants sont plus ou moins fatigués, clairement.

On se demande, au bout de 3 ans, comment on peut évaluer les impacts réels de cette réforme sur les résultats scolaires. En plus, on pouvait se dire qu'à la base, cette réforme allait être une étape pour une réflexion plus globale sur le rythme des enfants, sur l'organisation des vacances, sur les ajustements à apporter selon que l'enfant soit en maternelle ou en élémentaire. Finalement, non. La réforme n'aboutit pas.

Comme vous l'avez dit, par contre, elle a entraîné de gros changements dans notre Commune sur l'organisation du temps périscolaire et extrascolaire, sur l'organisation des services proposés comme l'école de natation municipale qui a connu de gros changements suite à cette réforme. Elle a également nécessité l'emploi de personnes pour assurer les NAP, et nous serons nous aussi particulièrement vigilants sur le devenir de ces personnes. Tout cela pour, au final, revenir 3 ans après à l'ancienne formule qui est pourtant décriée par une majorité de scientifiques.

Cela pose vraiment question, pour nous comme pour vous, sur l'intérêt porté par le gouvernement à l'éducation de nos enfants. Par rapport à tout cela, on s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE MAIRE : c'est clair, c'est exprimé de manière différente par les uns et les autres mais nous disons la même chose. Vraiment, c'est une réelle déception pour les élus que nous sommes. Nicole BUTORI et Makou PERUARENA ont rencontré les équipes, tous les membres et les animateurs, et c'est vécu comme une incompréhension totale. Ils ne comprennent pas la position des parents finalement. Je dois dire que toute cette équipe a travaillé de manière brillante et s'est beaucoup investie. Bien sûr, des jeunes ont eu des emplois ; il y a une cinquantaine d'animateurs, mais ils n'ont pas fait que "avoir un boulot" ; ils se sont vraiment investis auprès des enfants et les ont accompagnés. C'était vraiment quelque chose de très performant, des services de qualité. En tous cas, nous regrettons cette décision parce que beaucoup de jeunes ne connaîtront pas ou ne connaîtront plus certaines activités qu'ils ont pu connaître dans le cadre de ces NAP.

Nous restons hélas des élus déçus, extrêmement déçus. C'est l'occasion pour moi, en tous cas, en votre nom à tous, de féliciter toute l'équipe d'animation qui a travaillé avec Makou. On ne désespère pas de pouvoir travailler avec ces équipes ou une partie de ces équipes dans un redéploiement futur. Nous verrons dans quel cadre, ce sera compliqué et difficile, mais il va falloir l'imaginer. Nous avons une année devant nous pour le préparer et peut-être qu'un jour, je ne sais pas si je peux me permettre de dire cela, les parents reviendront à la raison. En tous cas, aujourd'hui, nous allons être respectueux de la décision des parents.

Je propose d'accepter cette demande que nous allons transmettre au DASEN, et c'est lui qui nous dira s'il accepte ou pas notre demande. Nous ne faisons que relayer la demande des parents.

Mme BUTORI : je voulais juste rajouter que, comme Sylvie l'a expliqué, effectivement, nous sommes très vigilants pour les équipes d'animations. Je les ai rencontrées avec Makou. Nous leur avons dit que nous allions étudier toutes les possibilités pour essayer de sauvegarder leurs heures et nous essayons déjà d'y réfléchir. Ce ne sera pas simple, mais on a quand même déjà des pistes de travail pour essayer de trouver des solutions pour eux. Certains déjà vont retrouver le mercredi matin au niveau des centres de loisirs qui, du coup, vont être ouverts à nouveau.

là aussi, cela va être compliqué parce qu'on va retrouver, malheureusement, les listes d'attente aussi parce que, forcément, beaucoup plus de gens vont demander à avoir des places en centre de loisirs le mercredi toute la journée, et il est impossible d'offrir des places à tous les enfants. C'est une évidence.

Donc, pour les animateurs, il y a ce volet-là. On va aussi s'inscrire dans un dispositif "devoirs faits" qui devrait se mettre en place à la rentrée. Là encore, avec un flou artistique qui règne, mais qui va être à la charge des collectivités locales, l'inspectrice l'a indiqué clairement.

Cela permettra peut-être d'offrir des possibilités aux animateurs d'y participer.

Il y a toutes ces pistes. On pense aussi à leur faire assurer les remplacements au niveau des ATSEM et des adjoints techniques qui sont absents. Il y a tout un tas de possibilités qu'on est en train d'étudier, et on est en train d'en étudier d'autres. On s'efforce d'examiner vraiment la situation.

Mme IRASSART ESTOMBA : de manière plus globale, si on peut retenir quelque chose de très positif sur ces 3 ans de réforme, c'est que quand même, il faut rappeler l'historique. Cela avait été une réforme au départ très mal acceptée par tout le monde. On avait, pendant 1,5 an, travaillé avec tous les acteurs autour de l'enfant et cela avait permis des discussions avec tous ces intervenants et d'avancer tous dans un sens commun, celui du bien-être de l'enfant. On pourra garder quand même en mémoire tout ce travail positif qui avait été fait pendant 3 ans. Parce qu'au départ, ce n'était pas gagné, si on se rappelle l'historique. C'est le côté positif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS -
8 ABSTENTIONS : M. DIAS, Mme IRASSART-ESTOMBA, M. BERRA, Mme DUHART-ETCHENAUSIA, M. POUYFAUCON, Mme ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT

SUR RAPPORTS DE Mme Martine ANSAULT LECUONA

147.2017 - COMMISSION ACCESSIBILITÉ - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Les élus approuvent le rapport annuel d'activité de la Commission Communale d'Accessibilité 2017.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

149.2017 - CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)

Un poste est créé dans le cadre du dispositif CAE à compter du 29 décembre 2017, pour une durée d'un an à raison de 20 heures par semaine. Cet agent sera chargé d'établir un diagnostic d'accessibilité des rues de la ville aux personnes handicapées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE M. Frédéric TRANCHE

148.2017 - DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT - RÉGIME PRÉFÉRENTIEL

A compter du 1er janvier 2018, le droit d'accès préférentiel au stationnement payant pour les résidents hendayais est fixé à 15 € annuels. Les possesseurs actuels de la carte seront exonérés du paiement de ce forfait au titre de l'année 2018.

M. DESTRUHAUT : on aimerait comprendre, notamment quand tu dis qu'à compter du 1er janvier 2019 tous les résidents hendayais qui souhaiteront bénéficier de ce droit d'accès préférentiel devront s'acquitter annuellement de la somme forfaitaire de 15 €. Cela veut dire que ceux qui ont la carte aujourd'hui, les 4 500 Hendayais, à partir du 1er janvier 2019, devront payer 15 € ?

M. TRANCHE : oui.

M. DESTRUHAUT : cela veut dire que c'est un retour. Pour les Hendayais, ce n'est pas bon. Aujourd'hui, ils ont une carte qu'ils ont payée il y a quelques années. Certains arrivent à stationner sans utiliser du crédit qui est sur la carte. Donc, il y a 4 500 Hendayais qui, tous les ans, vont devoir payer 15 €, cela veut dire que quelque part, c'est presque 70 000 € qui vont entrer dans les caisses de la mairie. C'est un point d'impôt. C'est un impôt déguisé.

Je suis désolé, je parle beaucoup du port de plaisance, mais il vaudrait mieux le faire remonter du port de plaisance. Parce que les Hendayais ne vont pas s'y retrouver. Il y a des jeunes, qui sont étudiants, qui ont la carte, qui ne viennent pas souvent sur Hendaye, mais qui devront, tous les ans, payer 15 €. Ils ne la prendront pas la carte. Ils arrêteront. Est-ce que tu peux nous expliquer tout cela ; on n'en a pas parlé en plénière au mois d'août. A quoi c'est dû ? Au fait qu'il faille faire rentrer de l'argent suite à l'exonération de la taxe d'habitation ?

M. TRANCHE : il faut clairement dissocier le port de plaisance. Il faut rentrer dans la rubrique "stationnement". Vous avez bien compris le nouveau système de facturation du stationnement sur voie publique, qui est lié à la plaque d'immatriculation, ce qui a supposé des investissements importants pour la Commune. Vous avez vu lors d'une précédente délibération qu'un poste va être créé pour suivre toutes les procédures. C'est un bouleversement total dans le stationnement.

Au-delà de tout cela, aujourd'hui, quand on vend une voiture, la plaque d'immatriculation ne change pas. Il va falloir que les services et l'emploi créé, l'Etat-Civil certainement, reviennent systématiquement tout au long de l'année à une notion de recensement et de contrôle de cette carte. On était toujours sur la problématique réglementaire et légale, discriminatoire de la gratuité.

Quinze euros représentent effectivement une somme non négligeable. Il n'empêche que pour cette première année, aucun Hendayais ne va perdre le contenu de son porte-monnaie sur la carte. Ceux qui avaient encore des crédits sur cette carte ne les perdront pas. C'est pour cela qu'une exonération est faite au titre de l'année 2018. Il nous semblait aussi important au regard de la somme qui va représenter 3 à 4 heures de stationnement dans l'année, de lever peut-être un doute juridique.

Je ne sais pas comment tu as fait ton calcul mais aujourd'hui, on a 4 600 cartes x 15. On est sur des sommes uniques en France. Je n'ai trouvé aucune commune qui ait cette volonté politique de laisser à leurs résidents une capacité quasi-totale d'un stationnement quasi-gratuit. On est sur des exemples, il ne faut pas se leurrer où la carte de tarifs préférentiels ne donne pas de gratuité dans 90 % des communes que j'ai pu visiter. Là, on est quand même sur un régime préférentiel de 15 € pour 8 h par jour l'été, par exemple, de stationnement gratuit, ce qui est amorti en moins d'une demi-journée.

Mme DUHART ETCHENAUSIA : cet avantage était élargi aux habitants de Béhobie et de Biriatou. Est-ce que c'est maintenu également ? Parce que sur la délibération, on parle des Hendayais.

Par ailleurs, tu dis qu'il va y avoir des vérifications à faire par rapport aux plaques d'immatriculation, mais il va falloir les faire dans tous les cas. Donc, la charge y est quand même. C'est une fausse excuse que de faire payer 15 € pour ces vérifications parce qu'elles seront réalisées quand même puisque les immatriculations ne changent pas et qu'un véhicule peut effectivement quitter le département et ne plus être à un résident hendayais. Donc, il faudra bien le vérifier, quelle que soit l'hypothèse. Donc, tu mets ces 15 € sur ce compte-là mais non. Nous, c'était gratuit/payant, là c'est payant tout court.

M. TRANCHE : je comprends bien si ce n'est que l'administration est en charge d'un travail en plus qu'elle ne faisait pas. Donc, cela a un coût. Ensuite, il y avait ce point de vue juridique que l'on a voulu rassurer par quelque chose qui n'est pas gratuit.

D'après les chiffres de nos services, sur 4 600 cartes, on est à 80 cartes pour les résidents de Biriatou et 80 cartes pour les résidents sud-Urrugne, principalement Béhobie. Il ne vous a pas échappé au travers des différentes délibérations, que nous allons être, comme dans toutes les autres communes sur le sujet, très surveillés en 2018, parce qu'aucune commune aujourd'hui n'est capable de dire le rebonds que nous allons avoir sur cette nouvelle forme de dépénalisation, c'est-à-dire que nous n'avons pas de retour. Il va falloir quand même être très vigilants parce que, je le rappelle, il s'agit de 900 000 € de rentrées actuellement. En fonction des résultats et de l'évolution en 2018, nous serons amenés à procéder à certains arbitrages parce que des recettes importantes du stationnement sont les seules recettes dynamiques de notre Commune.

M. DESTRUHAUT : tu ne nous a pas convaincus. On votera contre cette délibération. En fait, c'est un retour arrière. Il y a d'autres façons de récupérer 70 000 € que de faire payer les Hendayais, tout simplement.

M. LE MAIRE : vous pensez à quoi M. DESTRUHAUT ?

M. DESTRUHAUT : on est une ville balnéaire, il y a des gens qui viennent l'été. On n'a qu'à augmenter le tarif de stationnement sur les périodes d'été, par exemple. Pourquoi on ne le ferait pas ? Les gens qui arrivent de l'extérieur vont devoir payer. Ils viendront à Hendaye, ils paieront, il n'y a pas de souci. Mais, les Hendayais, toute l'année ils payent. Autant qu'ils aient des avantages.

M. LE MAIRE : mais ce système-là, c'est ce qui se pratique. Je vous rappelle quand même que la loi interdit des tarifs de stationnements discriminatoires, avec des tarifs qui sont pratiquement à zéro pour les Hendayais, puisque le porte-monnaie qu'avaient certaines personnes, et je suis d'accord avec Mme DUHART ETCHENAUSIA, n'était pas consommé. On n'a pas le droit. Donc, il faut payer quelque chose. Il s'agit donc d'un petit avantage mais qui n'a pas le caractère discriminatoire classique d'un système où les Hendayais ne paient rien et ceux de l'extérieur paient.

M. DESTRUHAUT : ne sortez pas mes phrases du contexte.

M. LE MAIRE : je ne les sors pas du contexte. Vous parlez de l'Hendayais qui ne payait rien et qui va payer un peu aujourd'hui. M. TRANCHE vous explique que c'est 15 € l'année pour 8 heures par jour de stationnement, sur la plage. Nous avons respecté les créneaux horaires qui étaient dans l'ancienne formule, donc largement consensuels et satisfaisants pour les Hendayais. Vous êtes en train de dire qu'il faut faire payer les autres davantage. Je m'inscris en faux. Là, nous mettons le doigt dans le pot de confiture et moi je ne veux pas le mettre.

M. DESTRUHAUT : j'ai dit que si on augmente les prix sur la période estivale, sur des emplacements bien particuliers, les gens qui vont s'y garer vont devoir payer. Sauf que les Hendayais, s'ils ont la carte, ils profiteront de la gratuité. Ce n'est pas de la discrimination. Ce sont des tarifs qui seront sur certaines zones, plus élevés, ce qui permet d'avoir une rentrée d'argent.

M. LE MAIRE : c'est ce qui se fait. Aujourd'hui, cela existe. Celui qui vient de l'extérieur paie plus cher que l'Hendayais par le simple fait des forfaits.

M. DESTRUHAUT : n'oubliez pas qu'il y a des familles parmi lesquelles les enfants ont des cartes, des familles qui peuvent très bien avoir 4 cartes. Cela représente donc 60 €. Peut-être vous pouvez le pondérer. Nous ne sommes pas d'accord.

M. LE MAIRE : je pense que s'ils ont 4 voitures, ils font du covoiturage. Nous sommes tous d'accord autour de la table pour faire du covoiturage, pour que l'empreinte carbone soit la plus faible et vous n'allez pas nous expliquer maintenant que chacun des 4 va aller à la plage avec sa voiture.

M. DESTRUHAUT : vous avez combien de voitures chez vous M. le Maire ?

M. LE MAIRE : moi, j'en ai deux, mais j'ai aussi un VTT et je vais à la plage en vélo. Certains roulent à l'électrique, moi je pédale encore un peu.

Plaisanterie mise à part, il faut faire extrêmement attention à ne pas tomber dans le volet discriminatoire.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -
7 votes CONTRE : Mme IRASSART-ESTOMBA, Mme DUHART-ETCHENAUSIA, M. POUYFAUCON, Mme ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT, M. BERRA,

M. le Maire invite toutes et tous, y compris le public, à boire un verre et grignoter à l'occasion de Santo Tomas.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20 h 40.

HENDAYE, le 26 décembre 2017

Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées Atlantiques,

Kotte ECENARRO

VILLE DE HENDAYE * PYRÉNÉES ATLANTIQUES * HΦE

AFFICHE A LA PORTE
DE LA MAIRIE : le 27.12.2017

Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques

Kotte ECENARRO

VILLE DE HENDAYE * PYRÉNÉES ATLANTIQUES * HΦE